

Le sentier des Moutons

18 km - variantes de 8 et 12 km

Départ et parking : Bouilly, place de l'Église

Balisage :

Blanc-jaune (PR), sauf

blanc-rouge (GR2) entre les points 5-6-4-7

Jadis, les terres incultes, appelés les Essarts, servaient de vaines pâtures. Sur le plateau, ils étaient bordés par une très faible superficie de forêt. Durant l'été, plusieurs bergers, privés ou communaux, gardaient les troupeaux de vaches et moutons. Chaque commune avait réalisé des gués pour les abreuver et les laver.

Des rivalités affrontaient régulièrement les différentes municipalités de Bouilly, Souigny, Villery, Javernant et Sommeval au sujet des parcours des troupeaux, qui ne devaient pas brouter, ni utiliser les gués s'ils n'apartenaient pas au village. Chaque municipalité institua des taxes, par mouton ou bête à cornes, pour leur utilisation. Moins utiles, les pâtures communales furent remplacées progressivement dès 1847. Depuis 1860, ces terrains ont été périodiquement mis en culture et surtout replantés. Après 1900, les pâtures furent définitivement abandonnées. Aujourd'hui, c'est un superbe massif forestier composé de plusieurs essences : bouleau, hêtre, chêne, acacia, charme, houx, merisier, pin noir...

➤ **DEPART COMMUN AUX TROIS CIRCUITS : 1 à 3**

1. A partir de la place du Champ-Pilé devant l'église, suivre le balisage blanc-jaune. Emprunter le petit chemin, descendre les marches. Prendre en face la « rue de la Fontaine » puis à droite le « chemin des Cerisiers » jusqu'à la D 72.

2. Carrefour de la Griviaude. Traverser la route et prendre à droite un chemin empierré puis un chemin de terre longeant des vergers et des champs jusqu'à la lisière du bois. Prendre à gauche le chemin qui longe et entre dans le bois. A la fourche, prendre à gauche et suivre jusqu'au « gué aux moutons ». Contourner le par la gauche et remonter vers la ligne dite « sommière des pommiers » et prendre à droite, au coin du gros chêne puis entrer en forêt. A 50 m, prendre à gauche, un sentier qui serpente à flanc de coteau et déboucher après 400 m sur un large chemin au carrefour de la Charbonnière.

3. Carrefour de la Charbonnière.

• **variante 8 km**, prendre à gauche le chemin en descente.

4. Carrefour du Val de Gloire : prendre à gauche le GR 2 balisé blanc-rouge sur environ 1km. Vous êtes dans le « Val de Gloire » qui sépare Bouilly, à gauche et Laines aux Bois, à droite. Poursuivre jusqu'au point 7, carrefour des Essarts et prendre à gauche.

• **variante 12 km :**

3. Carrefour de la Charbonnière. Prendre à gauche le chemin.

4. Carrefour du Val de Gloire : prendre à droite sur 300 m, balisage blanc-rouge jusqu'au carrefour de la Molée, point 6. Le circuit du 12 km rejoint à ce carrefour celui de 18 km. Prendre à gauche et suivre les instructions notées à partir du point 6.

3. Prendre en face le sentier raide appelé sentier des Crêtes, balisage blanc-jaune et progresser à flanc de coteau. Au croisement, prendre à gauche et après 50m, à droite au coin du poteau en direction du « Chaillot Noir » par le sentier des Brosses. Continuer. En haut, contourner à gauche les anciens terriers d'extraction de silex et de terre et suivre le grand chemin sur environ 600m. Au bout, tourner à gauche et rejoindre le site de *Montaigu*. Contourner la mare par la droite et au coin du poteau directionnel, monter les marches, franchir un petit ruisseau et continuer.

5. Prendre le GR 2, balisage blanc-rouge à gauche et suivre sur 300 m jusqu'au carrefour de la Molée.

6. Carrefour de la Molée : jonction du 12 et du 18 km. Suivre le sentier qui monte raide sur 800 m, balisage blanc-jaune. Tourner à gauche et poursuivre jusque la D 34. Traverser la route, passer entre les pancartes situées en face. Après 400m, prendre à gauche une grande ligne droite sur 1 km. En lisière, tourner à gauche. Attention cette section est communes aux sentiers du Loup et des Moutons. Après 500 m, au carrefour des 5 chemins, prendre à gauche le GR 2 balisé blanc-rouge. Traverser la D 34 et passer la cabane de chasse et au carrefour des Essarts, point 7, prendre à droite.



RETOUR COMMUN AUX 3 CIRCUITS

7. Carrefour des Essarts : suivre le balisage blanc-jaune. Prendre le sentier sur 100 m puis à gauche et enfin à droite. Longer la lisière, tourner à droite puis à gauche, layon 6. Traverser la forêt et gagner la « sommière des pommiers ». Emprunter là à gauche puis prendre le layon 8 à droite qui mène à Bouilly par la Voie Creuse. Les « Moulins des Essarts » surplombaient jadis ce chemin à gauche.

A voir :

❖ Bouilly : **Église Saint Martin** XIe et XVIe siècles.

